

22 MARS : TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION POUR LA DÉFENSE DES STATUTS, CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT DE LA DGFIP !

L'ensemble de la Fonction Publique, État, Santé et Territoriale est appelé à se mettre en grève et à participer aux manifestations dans toute la France contre la politique du gouvernement Macron.

Les premières mesures contre la Fonction Publique ne se sont pas faites attendre après avoir attaqué par ordonnance avec une violence sans précédent le Code du Travail. Au 1^{er} janvier, nous avons déjà dû subir une perte de rémunération nette avec la hausse des prélèvements sociaux et le rétablissement de la journée de carence. Ces vols sur notre rémunération se conjuguent avec l'annonce de la poursuite du gel du point d'indice.

Cela fait maintenant des années que les gouvernements successifs font des économies sur le dos de la masse salariale de la Fonction publique, abaissant progressivement notre pouvoir d'achat en multipliant les mesures visant à baisser les salaires.

S'appuyant sur CAP 2022, (le comité d'experts du FMI et de représentants du CAC 40 mis en place par Édouard Philippe et dont la lettre de mission comporte la définition des services publics qui pourraient être abandonnés ou privatisés), le gouvernement multiplie les annonces brutales dans les médias et tente de prendre de vitesse les salariés. Nous nous félicitons que Solidaires, la CGT et FO ne participent pas au co-démantèlement de la Fonction Publique en quittant le comité de suivi mis en place.

Pour rappel, on nous annonce le recrutement massif de contractuels et des plans de départ volontaire (jolis mots pour plan social), alors que l'on remet en cause l'ensemble des statuts particuliers de la Fonction Publique.

Dans la DGFIP même, nous continuons de subir la pression due aux dizaines de milliers de suppressions d'emplois, pression que Bercy tente de diminuer en supprimant progressivement les missions auxquelles nous sommes attachés.

Les annonces se multiplient :

- * Arrêt de la mise à jour topographique du plan pour les géomètres, remettant en cause une mission fondamentale du cadastre alors que les Services de Publicité Foncière croulent les uns après les autres sous une charge de travail insupportable ;
- * Prélèvement à la source, avec la disparition progressive du recouvrement de l'impôt au sein des SIP ;
- * Remise en cause des accueils physiques et téléphoniques, en s'appuyant sur la souffrance au travail des agents pour justifier les reculs progressifs des services rendus aux usagers comme aux collectivités ;
- * Disparition de l'Impôt Sur la Fortune, arrêt progressif du contrôle des successions, fusion des services de fiscalité patrimoniale ;
- * Début des fusions de trésoreries gestion publique, avec en ligne de mire la mise en place des services

facturiers et les fusions avec les services ordonnateurs des collectivités territoriales, remettant en cause la séparation ordonnateur/comptable comme cela a été fait pour l'État ;

* Disparition des services départementaux de Ressources Humaines au premier janvier 2019 ;

* Remise en cause des missions des vérificateurs et des Pôle de Contrôle Externe ;

Et l'on pourrait multiplier encore les exemples. Afin de mener à bien ce travail de sappe, le Directeur Général est passé à l'offensive en attaquant directement les règles de gestion des agents : mutation au département pour tout le monde en 2020, avec son corollaire l'affectation au département afin de pouvoir bouger les agents au fur et à mesure des restructurations/abandons de missions.

C'est pourquoi la CGT appelle

A ÊTRE EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION LE 22 MARS

A ORLEANS - A 10H30 PLACE DE L'ETAPE

A MONTARGIS – A 10H30 PLACE DU PATIS

A PITHIVIERS – A 10H30 DEVANT L'HÔPITAL

Pour le rattrapage des pertes de salaire subies et le dégel du point d'indice

Pour l'abrogation du jour de carence

Pour le maintien du statut général et des statuts particuliers

Pour le maintien du Code des Pensions et du calcul sur les 6 derniers mois pour la retraite

Pour des embauches suffisantes de fonctionnaires statutaires et la préservation de nos missions

Pour la défense de la promotion interne, le retrait des limitations

Pour les accès aux concours et les tableaux d'avancement

Pour la défense de nos règles de gestion, retrait du projet d'affectation au département,

retrait de la mise en place des délais de séjours supérieurs à un an

Pour le maintien de la séparation ordonnateur/comptable

Si le 22 au soir nos revendications ne sont pas entendues, nous appelons l'ensemble des agents à se réunir en Heure Mensuelle d'Information pour décider des suites !

Contact mel : cgt.dr45@dgfip.finances.gouv.fr – Permanences les mercredis de 12h30 à 13h30